

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT 708 SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 708 :

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2023, du **projet de Règlement 708 sur les usages conditionnels**, tiendra une assemblée publique de consultation **le jeudi 8 février 2024 à 18 h**, à la salle du conseil située au 660 rue Ellice à Beauharnois;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence d'abroger et de remplacer le Règlement 608 sur les usages conditionnels;

QUE ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Beauharnois;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE le projet de règlement 708 peut être consulté **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis** ou au bureau de la greffière, situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Donné à Beauharnois, le 12 janvier 2024.



Me Karen Loko, greffière